

Direction générale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie

Sherbrooke, le 6 septembre 2019

## Objet : Demande d'accès aux documents- lot 3 102 540 du cadastre du Québec

Monsieur,

En réponse à votre demande d'accès reçue le 1<sup>er</sup> août dernier concernant l'objet précité, vous trouverez ci-joint les documents accessibles. Il s'agit de :

- 1. Rapport d'inspection, MELCC, 2013-02-22;
- 2. Avis de non-conformité (3), MELCC, 2013-01-31;
- 3. Rapport d'inspection, MELCC, 2013-01-23;

Vous noterez que dans certains documents des renseignements ont été masqués selon les articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités par la loi.

Veuillez recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Originale signée par

MP/

Michèle Pinard Répondante régionale

p. j.

Courriel: ichele.pinard@environnement.gouv.qc.ca Internet: www.environnement.gouv.qc.ca Ministère du Développement durable, de l'Environnement, )uébec

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie

Sherbrooke, le 31 janvier 2013

## AVIS DE NON-CONFORMITÉ

9168-3375 Québec inc. 94, rue Saint-Antoine Val-Joli (Québec) J1S 2V4

N/Réf. :

7316-05-01-4302705

401003666

Objet:

Dépôt et élimination de neiges usées sur le lot 3 102 540, cadastre

du Québec, dans l'arrondissement Brompton, à Sherbrooke

Mesdames, Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 23 janvier 2013 par des inspectrices de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

Avoir déposé ou permis le dépôt de neiges usées dans un lieu non autorisé. Règlement sur les lieux d'élimination de neige, article 1

Nous vous demandons de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour respecter le Règlement.

En ce sens, nous vous demandons de procéder au retrait immédiat de la totalité des neiges déposées illégalement sur cette propriété et de voir à les diriger vers un lieu autorisé par le Ministère. Les preuves de disposition des neiges ainsi retirées et acheminées vers un lieu autorisé devront également nous être transmises, et ce d'ici le 15 février 2013 afin de compléter le dossier. Prenez note qu'une inspection pour suivi sera réalisée afin de confirmer les suites données à cet avis.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec Andrée-Anne Hallé au 819 820-3882, poste 231.

Courriel: estrie@mddefp.gouv.qc.ca

Prenez note que, malgré le fait de vous conformer au présent avis, le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou tout recours civil ou pénal à sa disposition pour faire respecter la loi et sanctionner le manquement constaté.

Nous vous informons qu'en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Pour une personne morale, le montant de cette sanction est, selon la catégorie du manquement, de 1 000 \$, 2 500 \$, 5 000 \$ ou de 10 000 \$.

JC/AAH/ack

Jean Campagna, chef d'équipe Secteur municipal Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs

uébec 🖼 🖼

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie

Sherbrooke, le 31 janvier 2013

## AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Monsieur Yves Gagné

53-54

N/Réf.:

7316-05-01-4302705

401002851

Objet:

Dépôt et élimination de neiges usées sur le lot 3 102 540, cadastre

du Québec, dans l'arrondissement Brompton à Sherbrooke

Monsieur,

Lors de l'inspection réalisée le 23 janvier 2013 par des inspectrices de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

Avoir déposé ou permis le dépôt de neiges usées dans un lieu non autorisé.
 Règlement sur les lieux d'élimination de neige, article 1

Nous vous demandons de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour respecter le Règlement.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec Andrée-Anne Hallé au 819 820-3882, poste 231.

Prenez note que, malgré le fait de vous conformer au présent avis, le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou tout recours civil ou pénal à sa disposition pour faire respecter la loi et sanctionner le manquements constaté.

Nous vous informons qu'en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Pour une personne physique, le montant de cette sanction est, selon la catégorie du manquement, de 250 \$, 500 \$, 1000 \$ ou de 2000 \$.

JC/AAH/ack

770, rue Goretti

117.

Sherbrooke (Québec) J1E 3H4 Téléphone : 819 820-3882

Télécopieur : 819 820-3958 Internet : http://www.mddefp.gouv.qc.ca

Courriel : estrie@mddefp.gouv.qc.ca

Jean Campagna, chef d'équipe Secteur municipal

**/**} 

Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs

Duébec 🖾 🔯

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie

Sherbrooke, le 31 janvier 2013

## AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Monsieur Christian Gagné

53-54

N/Réf.:

7316-05-01-4302705

401003746

Objet:

Dépôt et élimination de neiges usées sur le lot 3 102 540, cadastre

du Québec, dans l'arrondissement Brompton, à Sherbrooke

Monsieur,

Lors de l'inspection réalisée le 23 janvier 2013 par des inspectrices de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

Avoir déposé ou permis le dépôt de neiges usées dans un lieu non autorisé.
 Règlement sur les lieux d'élimination de neige, article 1

Nous vous demandons de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour respecter le Règlement.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec Andrée-Anne Hallé au 819 820-3882, poste 231.

Prenez note que, malgré le fait de vous conformer au présent avis, le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou tout recours civil ou pénal à sa disposition pour faire respecter la loi et sanctionner le ou les manquements constatés.

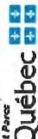
Nous vous informons qu'en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Pour une personne physique, le montant de cette sanction est, selon la catégorie du manquement, de 250 \$, 500 \$, 1000 \$ ou de 2000 \$.

JC/AAH/ack

/Jean Campagna, chef d'équipe Secteur municipal

770, rue Goretti Sherbrooke (Québec) J1E 3H4 Téléphone: 819 820-3882 Télécopieur: 819 820-3958

Internet : http://www.mddefp.gouv.qc.ca Courriel : estrie@mddefp.gouv.qc.ca •



## RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de l'Estrie et de la Montérégie Région: Estrie

	13h42 Heure de départ : 14h00	Accompagné de : Mme Fanny St-Amant, tech CCEQ-05
	Heure d'arrivée :	
1. Identification	Date de l'inspection : 2013-01-23	Inspecteur : Andrée-Anne Hallé

Inspecteur : Andrée-Anne Hallé	Accompagné de : Mme Fanny St-Amant, tech CCEQ-05
	The second secon
Nº intervention: 300788684	Type d'intervention : Inspection
Nº gestion documentaire: 7316-05-01-4302705	Nº du rapport d'inspection : 401002805
Nº demande: 200361213	Type de demande : Plainte à car environnemental
But de l'inspection : Vérifier le bien fondé d'une plainte	Vérifier le bien fondé d'une plainte de dépôt et d'élimination de neiges dans un lieu non autorisé
Lieu inspecté	
Nom du lieu : Rue Racine (arr. Brompton)	
Nom usuel du lieu: Lot 3 102 540 (MM Yves et Christian Gagné)	an Gagné)
N° du lieu : X2140113	Type de lieu : terrain sans usage précis
Localisation du lieu inspecté :	
Cadastre du Québec : 3102540	
Coordonnées géographiques du lieu (GEO NAD 83 degrés décimaux) : N 45,480430 O 71,944880	egrés décimaux) : N 45.480430 O 71.944880

Nom         Fonction         Adresse postale (si différente du lieu)         No intervenant SAGO           Monsieur Yves Gagné         copropriétaire         53-54	Intervenant du lieu			
Sagné copropriétaire 53-54	Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
	Monsieur Yves Gagné	copropriétaire	53-54	Y2102118

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	erente du lieu)	No intervenant SAGO	
Aonsieur Yves Gagné	copropriétaire	53-54		Y2102118	
					7
Sonditions météo					
insoleillé, température -25°C					
ersonnes rencontrées					
Nom		Fonction	N° de télé	Nº de téléphone (ou autre)	
<ol> <li>Christian Gagné</li> </ol>	Coprilieu le	Copropriétaire du terrain où a eu lieu le dépôt de neige	inconnu		
53-54	g gn dé	55-54 du dépôt de neiges	inconnu		

Mode d'identification : ⊠ verbale	☐ preuve de statut M. Christian Gagné	
	M. Christian Gagné	
But expliqué à/Identification faite auprès de : M. Christian Gagné		
Plainte		
Plaignant rencontré :	M non	8.0.

Mode d'identification

Plainte				
laignant rencontré:	oni	Non ⊠	□ s. o.	
				7
hotos numériques				
Nombre de photos prises sur le terrain : 13	ur le terrain : 13	Nombre de photos al	Nombre de photos annexées au rapport : 2	
Toutes les photos annexées ower Shot A 1000 IS. L'originnériques. La carte mémoi	à ce rapport ont été prises par inal de ces photos a été conse re de l'appareil est demeurée e	Andrée-Anne Hallé avec ervé conformément à la Di en ma possession jusqu'a	outes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Andrée-Anne Hallé avec un appareil photo de type Canon ower Shot A 1000 IS. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos umériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales	1

Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-05\halan01\7316-05-01-4302705\2013-01-23

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.

Autres pièc	oièces annexées	au rapport
	Numéro	Tifre
☐ Croquis		
□ Plan		
	-	Dépôt de neiges usées dans l'arrondissement Brompton à Sherbrooke
Autre	Annexe 1	Rôle d'évaluation foncière du lot 3 102 540 cadastre du Quéhec

Date de l'inspection : 2013-01-23	No de ge	stion docume	No de gestion documentaire: 7316-05-01	
Échantillons				
Туре	Nature		Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants
□ eau □ air				
☐ sol ☐ matières résiduelles ☐ matières dangereuses ☐ matières dangereuses résiduelles ☐ flore				
faune pesticides				
☐ autre, precisez Duplicata des échantillons remis :	oui	non	□ s. o.	
Demandes d'analyses jointes au rapport :	oni	non 🗆	S. 0.	
2. Mise en contexte (facultatif)				
3. Description de l'inspection	Man Ear	nv Ct Amant to	CEO.	-05
Nous remarquons quelques petits amas de neige qui semblent avoir été déposés au fond du stationnement près du garage (voir photos 1 et 2).	qui semblent avoir é	ré déposés au f	fond du stationnement	i près du
J'estime le volume de neige déposé à trois voyages de camion 10 roues (donc environ 30 m³).	es de camion 10 roue	es (donc enviro	n 30 m³).	
Nous nous dirigeons vers le garage pour voir s'il y a quelqu'un et nous croisons deux hommes qui y entrent sans venir vers nous.	y a quelqu'un et nous	croisons deux	hommes qui y entrent	t sans venir
Je vais donc me présenter à eux et ma collègue fait de même. Je leur explique le but de notre présence. Je leur demande si l'un d'entre eux est le propriétaire des lieux, ils me répondent que non. Je leur demande de se présenter. Il s'agit de M.	ait de même. Je leur me répondent que no	explique le but on. Je leur dem	de notre présence. Je ande de se présenter.	l s'agit de M.
Les deux hommes affirment n'avoir jamais vu de camions venir déposer de la neige sur ce terrain. Ils nous informent que le propriétaire ne fait pas le déneigement lui-même, il a engagé quelqu'un pour le faire.	camions venir déposene, il a engagé quelqu	er de la neige s ı'un pour le fair	tur ce terrain. Ils nous e.	informent que
53-54 rejoint le propriétaire (M. Yves Gagné) par t <u>éléphone pou</u> r l'informer de notre présence, ce dernier ne pa pas se depracer et venir à notre rencontre. Je demande à 53-54 qu'il me donne son numéro de téléphone (819-	né) par téléphone pol mande à 53-54	ur l'informer de qu'il me donne	notre présence, ce de e son numéro de télép	ernier ne peut ohone (819-
Je leur dis que je vais contacter le propriétaire dans les prochains jours pour obtenir les informations qui me manquent.	ins les prochains jour	s pour obtenir l	es informations qui m	e manquent.
Nous quittons les lieux à 14h00.				
4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)	on (si requis)			
24 janvier 2013 AM				
J'appelle M. Yves Gagné, propriétaire du triplex et du garage pour lui poser quelques questions. Je l'informe que la veille je suis allée, en compagnie de ma collègue Mme Fanny St-Amant, sur son terrain de la rue Racine dans l'arrondissement Brompton et que nous y avons constaté un dépôt de neiges usées dans un lieu non autorisé.  M. Gagné me dit alors qu'en effet son entrepreneur en déneigement, provenance de cette neige. Il me dit qu'elle provient du stationnement de son insu. Je lui demande s'il connaît la provenance de cette neige. Il me dit qu'elle provient du stationnement de server, il a tout de suite téléphoné à 25-24 appelé la veille pour l'avertir de notre présence, il a tout de suite téléphoné à 25-24 appelé la veille pour propriété. Je demande à M. Yves Gagné de me donner son adresse postale et l'informe qu'il recevra un avis de non-conformité concernant le dépôt de neiges sur son terrain.	et du garage pour lui se Fanny St-Amant, sun t de neiges usées da sur en déneigement, ande s'il connaît la pretout près. Il me dit que honé à sasa donner son adresse par terrain.	poser quelques r son terrain de ns un lieu non a signal non a covenance de covenanc	s questions. Je l'inform la rue Racine dans l'a autorisé. est venu dé ette neige. Il me dit qu appelé la e ne plus déposer de me qu'il recevra un av	ne que la veille arrondissement poser de la l'elle provient veille pour la neige sur sa ris de non-
24 janvier 2013 PM				
J'appelle mon appel et il me repond que le dépôt à neiges usées autorisé de l'arrondissement Brompton était accessible mon appel et il me repond que le dépôt à neiges usées autorisé de l'arrondissement Brompton était accessible gratuitement les années passées. Il ajoute que cette année une barrière a été installée par la Ville de Sherbrooke et que les entrepreneurs en déneigement qui désirent aller y déposer de la neige doivent défrayer des coûts. Il me dit alors qu'il a conclu qu'étant donné qu'il s'agissait de petits volumes et de neiges usées sans sels déglaçant, qu'il pouvait aller la déposer ailleurs qu'à ce dépôt. Bref. il affirme ne pas être au courant de la réglementation en vigueur.	en déneigement pour usées autorisé de l'a ette année une barriè ller y déposer de la n volumes et de neiges pas être au courant o	· lui poser quelo rrondissement re a été installé eige doivent dé usées sans se de la réglement	ques questions. Je lui Brompton était accessée par la Ville de Sher frayer des coûts. Il me ls déglaçant, qu'il pou tation en vigueur.	dis le but de sible brooke et que e dit alors qu'il wait aller la
מפליססו מוויסחוס את אי מה הבלבה בייו יי		5		Page 2 sur 4

Date de l'inspection : 2013-01-23

de gestion documentaire: 7316-05-01 S

# complémentaire à l'inspection (si requis)

dimanche le 20 janvier 2013 en soirée. Il me dit qu'il a fait trois voyages avec son uacteur qui tire une petite remorque que ça totalise environ 15 mètres cubes. Il travaille pour la compagnie à numéro 9168-3375 Québec inc.

e

Je l'informe que l'entreprise recevra un avis de non-conformité concernant ce dépôt de neiges usées dans un lieu non autorisé et que dorénavant il doit utiliser le site autorisé par le Ministère. J'ajoute que nous lui demandons de retirer les neiges usées en question et de les envoyer dans un site autorisé et de nous fournir les preuves de disposition. Il me répond qu'il va les ramasser en début de semaine prochaine.

Vérification du propriétaire du lot sur lequel le dépôt de neiges usées a été fait :

À l'aide des coordonnées GPS prises sur le terrain, je trouve dans l'Atlas-SAGO le numéro de lot associé au lieu de dépôt de neiges usées. Je consulte le Rôle d'évaluation foncière de l'Atlas-SAGO et découvre qu'il y a deux copropriétaires pour ce lot, soit MM. Yves et Christian Gagné (voir Annexe 1). Je téléphone au service d'évaluation de la Ville de Sherbrooke pour confirmer cette information, cette information est à jour.

un lieu dans L'inspection a permis de constater que la plainte est fondée, il y a eu dépôt et élimination de neiges usées non autorisé. Ceci constitue un manquement à l'article 1 du *Règlement sur les lieux d'élimination de neig*e.

## Recommandations

Transmettre un avis de non-conformité en lien à l'article 1 du *Règlement sur les lieux d'élimination de neige* à l'entreprise en déneigement qui a effectué le dépôt (9168-3375 Québec inc.) et aux propriétaires du terrain où le dépôt de neiges usées a eu lieu (MM. Yves et Christian Gagné).

Demander dans l'avis de non-conformité de l'entreprise de déneigement de retirer les neiges et de nous fournir les preuves de disposition dans un lieu autorisé par le Ministère.

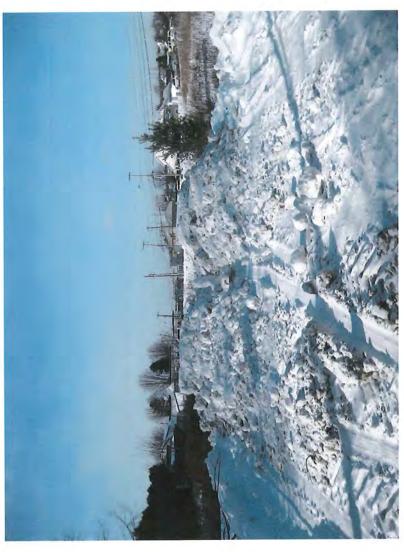
0/3 de rédaction Date 0 IND 00 Signature

16-10 3013 Fonction: chef d'équipe municipale ghe 3 E 201 13 Date 3 Ges -ire derive 7 B Vérification du rapport d'inspection Approuvé par : Jean Campagna 7 8 Annexe photos Commentaires Signature

bet the and officers of the Street of the state of the s The state of the s

CONTRACTOR OF A SECOND CONTRACTOR OF SECOND CONTRAC

# Dépôt de neiges usées dans un lieu non autorisé, rue Racine, arr. Brompton Inspection réalisée le 23 janvier 2013



IMG\_2553,jpg Photo 1. Vue des petits amas de neiges usées déposées.



IMG\_2554.jpg Photo 2. Vue rapprochée d'un des amas de neiges usées. On voit que la neige est quelque peu souillée.

Andrée-Anne Hallé

moper anothelle 2013/03/05

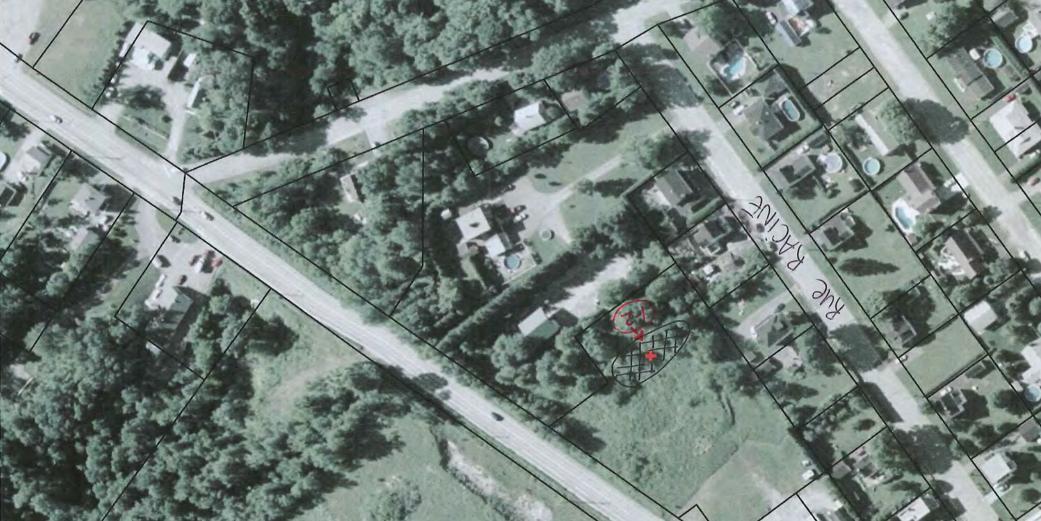
Dan 1 do 1

	•		

Dépôt neiges usées Stanstead Inspection réalisée le 23 janvier 2013 Orthos actuelles 1996-2012 Dépôt de neiges usées dans l'arrondissement Brompton, à Sherbrooke Lots cadastre Qc

24660.27-, 14600.24 \*

depot neige brompton 46.48043, -77.94488





Échelle approximative : 1 / 1 523

Source(s) des données :

Préparé par : Andrée-Anne Hallé

Québec 🚟 Développement durable, Environnement, Faune et Parcs

Municipal Sherbrooke ( C )

m 04

© Gouvernement du Québec, 2013

The second section of the second seco er 🦫 to start e

## acr. Brompton - Rue Racin reiges Usees Depot







IMG\_2549.jpg





IMG\_2551.jpg





IMG\_2556.jpg













IMG\_2553.jpg

IMG\_2552.jpg











Jourtes les photos prises lors de l'inspection.

2013-01-28 and we. annet

Annyke 1. Rôle d'Évaluation foncière

Métadonnées

				1
				I
				I
			0	
		27)	913888378200000000	
		Sherbrooke (43027)	000	
		oke (	782	
		prod	3883	
		Sher	9138	
		•	<u> </u>	٠
				I
0,				
2010				
NÉE 2010				
<b>'ANNÉE</b> 2010				
DE L'ANNÉE 2010	CULE	palité :	: <u>ə</u>	
LE DE L'ANNÉE 2010	TRIGULE	unicipalité :	latricule :	

Matricule :	913888378200000000
CARACTERISTIQUES DE L'UNITÉ D'ÉVALUATION	TION
Mise à jour du dossier :	création au rôle
Nombre de logements :	
Nombre d'autres locaux :	
Nombre d'étages :	
Type de bâtiment :	
Utilisation prédominante de l'unité :	Espace de terrain non aménagé et non exploité (excluant l¿exploitation non commerciale de la forêt)

DESCRIPTION DU TERRAIN	
Mesure linéaire en front (m) :	64,3
Superficie totale (m²) :	6450
Superficie de zonage agricole (m²) :	
LOTISSEMENT	
Numéro de lot	
3102540	

NOM ET A	OM ET ADRESSE POSTALE DU OU DES PROPRIÉTAIRES POUR L'EXERCICE INANCIER DE 2011	JES PROPRIÉTAIRES P	OUR L'EXERCICE
Numéro	luméro Nom et adresse postale	Type de possession	Date d'inscription au rôle
1	GAGNE YVES	Propriétaire	2004-11-10
	53-54		
2	GAGNE CHRISTIAN U	Propriétaire	2004-11-10
	53-54		

Developpement durable, Environnement. Farme of Parcs
Québec



## RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de l'Estrie et de la Montérégie Région : Estrie

1. Identification  Data de Pinenaction - 2013_02_22	7 Heura d'arrivée : 11h38		Heure de départ : 11h43
Inspecteur : Andrée-Anne Hallé		ompagné de : -	•
N° intervention : 300792988		Type d'intervention :	Type d'intervention: Inspection pour suivi de
Nº gestion documentaire: 7316-05-01-4302705	3-05-01-4302705	N° du rapport d'inspection : 401010351	ction: 401010351
Nº demande: - But de l'inspection: Vérifier que non-conformité no 401003666.	e les neiges déposées (	Type de demande : -	<b>☐ Type de demande : -</b> Vérifier que les neiges déposées dans un lieu non autorisé ont été retirées, faire le suivi de l'avis de 003666.
Lieu inspecté	Zrompton)		
Nom du lieu : Rue Racille (all. Diolippoli) Nom usuel du lieu : Lot 3 102 540 (MM Yves et Christian Gagné)	40 (MM Yves et Christi	an Gagné)	
N° du lieu : X2140113		Type de lieu: terrain sans usage précis	sans usage précis
Localisation du lieu inspecté : Cadastre du Québec : 3 102 540 Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : N 45,480430 O 71,944880	u lieu (GÉO NAD 83 o	degrés décimaux) : N 45,48	3430 O 71,944880
Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	ente du lieu) No intervenant SAGO
Monsieur Yves Gagné	copropriétaire	53-54	Y2102118
Conditions météo	13		
Ensoleillé			. 20
Dorcounce roncontráce			
MoN		Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Aucune			
Mode d'identification			
But expliqué:	oui	non 🗌	S. o.
Mode d'identification : ☐ verbale But expliqué à/Identification faite auprès de	☑ verbale lite auprès de :	preuve de statut	
Plainte			
Plaignant rencontré :	oui	uou ⊠	s.o.
Photos numériques			
	The second secon	n	
Nombre de photos prises sur le terrain : 3	le terrain : 3	Nombre de photos	Nombre de photos annexees au rapport : 1
Toutes les photos annexées à ce Power Shot A 1000 IS. L'origina numériques. La carte mémoire d sur le serveur central.	e rapport ont été prises al de ces photos a été o de l'appareil est demeu	; par Andrée-Anne Hallé aver conservé conformément à la rée en ma possession jusqu'à	Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Andrée-Anne Hallé avec un appareil photo de type Canon Power Shot A 1000 IS . L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.
Les photos sont conservées sur	le répertoire sécurisé s	suivant: M:\Rég-05\halan01\	Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-05\halan01\7316-05-01-4302705\2013-02-22
	au présent rapport son	t une fidèle représentation de	ce que j'ai vu sur les lieux de
l'inspection et aucune n'a ete modifiee	odifiee.		

Autres pièce	Autres pièces annexées au rapport	au rapport
	Numéro	Titre
☐ Croquis		
☐ Plan		
⊠ Carte	1.6	Suivi de manquement dépôt de neiges usées rue Racine à Sherbrooke
☐ Autre		

Date de l'inspection : 2013-02-22	and deligot day	No de gestion documentaire : 7316-05-01-4302705	entaire : 7316-05-01-43	02705
Échantillons				
Туре		Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de
☐ eau ☐ air ☐ sol				
<ul> <li>☐ matières résiduelles</li> <li>☐ matières dangereuses</li> <li>☐ matières dangereuses résiduelles</li> <li>☐ flore</li> </ul>				
faune pesticides				
☐ autre, precisez Duplicata des échantillons remis :	oui	non	s.o.	
Demandes d'analyses jointes au rapport :	oui	non 🗌		
2. Mise en contexte (facultatif)				
Un avis de non-conformité a été envoyé à l'entreprise 9168-3375 Québec inc. le 31 janvier 2013. Dans cet avis nous exigions que la neige soit retirée avant le 15 février 2013 et que les preuves de disposition dans un lieu autorisé nous soient envoyées. Soient envoyées. Je reçois les preuves de disposition des neiges le 7 février 2013.	prise 9168-3 ier 2013 et q e 7 février 20	375 Québec inc. le 31 ja Le les preuves de dispos 13.	nvier 2013. Dans cet a sition dans un lieu auto	vis nous risé nous
3. Description de l'inspection		1		
(1)	1 4			
Je stationne le véhicule identifié du ministère et descends du véhicule. Je me dirige vers l'endroit où la neige avait été déposée.	descends du éposée.	véhicule.		
Je ne vois plus les amas de neige transportée observés lors de l'inspection du 23 janvier 2013.	servés lors d	e l'inspection du 23 janv	ier 2013.	8
Il a beaucoup neigé durant les deux derniers jours précédents mon inspection, ce qui peut expliquer le petit monticule de neige poussée sur la photo 1.	rs précédent	s mon inspection, ce qui	peut expliquer le petit	monticule de
Je ne vois pas de nouveaux amas de neige déposée. Je ne croise personne durant mon inspection. Je quitte les lieux à 11h43.	sée.			
4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)	on (si requis			
5. Conclusion				1
L'inspection de suivi a permis de constater que les neiges ont été ramassées tel que demandé dans l'avis de non- conformité.	s neiges ont	été ramassées tel que d	emandé dans l'avis de	non-
6. Recommandations				
Classer le dossier.				TO THE PROPERTY.
Rédigé par : Andrée-Anne Hallé Signature :	- 90	Date de rédaci	Date de rédaction : 2013-02-22	
	2/1	3	100/00 ·	1
7. Vérification du rapport d'inspection Approuvé par : Jean Campagna		Fonction : che	: chef d'équipe, secteur municipa	nicipal
Signature : Commentaires :	SAME COLF	Date: 201	12-03-01	
( ou .	Masser	he dossie	ojavi pres	

# Suivi de manquement - Dépôt de neiges usées, rue Racine à Sherbrooke Inspection réalisée le 22 février 2013



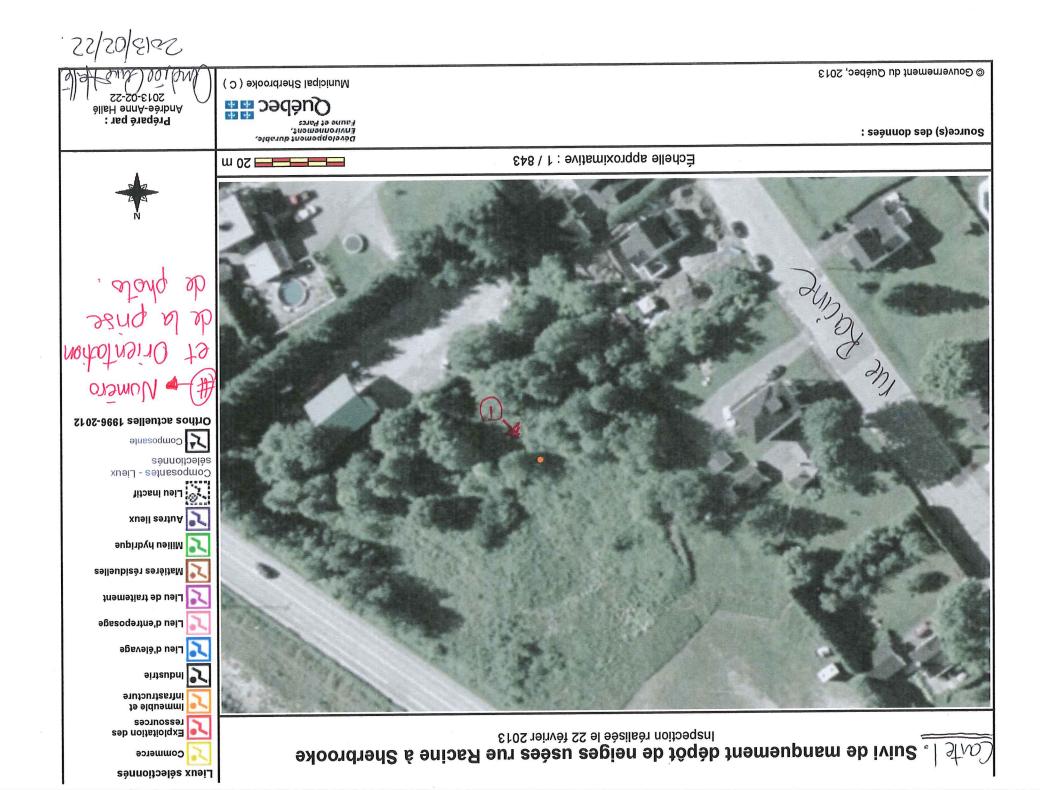
IMG\_2561.jpg
Photo 1. Vue de l'endroit où les amas de neiges usées avaient été déposés. Le petit monticule de neige sur la photo est constitué de neige poussée.

Andrée-Anne Hallé

2013/02/22

Page 1 de 1

			l .
			<i>\</i>









IMG\_2561.jpg



IMG\_2562.jpg

